



F É D É R A T I O N D E S S O C I É T É S D E F O N C T I O N N A I R E S V A U D O I S

SUD
Solidaires - **U**nitaires – **D**émocratiques
Chauderon 5
1003 Lausanne

SSP
Section Vaud-Etat
Avenue Ruchonnet 45
CP 1324
1001 Lausanne

Lausanne, le 15 octobre 2009,

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

La FSF accuse réception de votre courrier du 7 octobre dernier et vous en remercie.

Pour résoudre la question de la commission de recours, votre courrier propose :

- un tournus des associations siégeant à la commission de recours,
- la signature d'une convention « régissant les relations entre chaque organisation durant la phase d'activité de cette commission ».

La FSF tient à souligner qu'il s'agit là des propositions déjà formulées cet été, lors des diverses rencontres entre faitières à ce propos. Ces propositions ne sont donc pas nouvelles. Elles ont donc été soumises à plusieurs reprises au Comité Central (CC).

Celui-ci s'est clairement prononcé de la manière suivante, le dernier vote ayant eu lieu le 7 octobre dernier, en ces termes :

- la FSF a signé seule la convention decfo, ce qui lui a été reproché par vos deux associations, à de multiples reprises, dans des termes frisant la diffamation ou l'injure,
- la FSF revendique donc un siège permanent dans cette commission afin d'assumer sa signature,
- la FSF tient au respect de la confidentialité des débats et de l'instruction, ses membres ne désirant pas voir leur dossier paraître sur des sites et blogs quelconques. C'est pourquoi, pour le CC, une convention régissant les rapports entre syndicats est inadéquate. Le contenu pourrait, du reste, être contesté par l'un ou l'autre collaborateur de l'état, non syndiqué, qui verrait son dossier dévoilé au public.

Le CC propose donc :

- 1) d'attribuer un siège permanent à la FSF
- 2) d'établir un tournus entre vos deux associations, selon une clé de répartition dont vous serez les seuls maîtres. L'information sera ainsi toujours assurée à vos membres puisque l'un de vos deux syndicats participera aux travaux.

En conclusion, le CC estime que l'année écoulée et les diverses publications dont vous êtes les auteurs ne sont pas de nature à favoriser la collaboration entre faitières.

Nous vous prions, Mesdames, Messieurs, chers collègues, de croire en l'assurance de notre parfaite considération.

Pour le Bureau Exécutif de la FSF
Le Président

Martial de Montmolin